



Mise sous tutelle de mon père

Par **ventury**, le **20/04/2010** à **14:55**

Bonjour, mon frère qui s'occupe des comptes, et le notaire ont pris la décision, de mettre notre père sous tutelle, nous sommes une famille de 7 enfants, je voudrais dénoncer cette action, et je viens de recevoir le courrier du juge avec le formulaire (questionnaire) à remplir pour la procédure ouverte de protection de mon père.

ma question est, si je remplis ce formulaire suis-je d'accord pour le jugement de mise sous tutelle ou curatelle.

ma deuxième question, puis-je joindre un courrier de contestation avec le formulaire que je dois retourner au juge.
par avance je vous remercie.

Sincères Salutations.

Par **Upsilon**, le **20/04/2010** à **21:27**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Vous pouvez tout à fait accompagner le document d'une lettre expliquant clairement les raisons pour lesquelles vous refusez une mise sous tutelle, mais dans tous les cas, ce sera le juge qui aura le dernier mot !